

**Question avec demande de réponse orale O-00049/2022
à la Commission**

Article 136 du règlement intérieur

Kosma Złotowski (ECR), Anna Zalewska (ECR), Beata Kempa (ECR), Jarosław Kalinowski (PPE), Miriam Lexmann (PPE), Andrzej Halicki (PPE), Bernhard Zimniok (ID), Alexis Georgoulis (The Left), Ryszard Czarnecki (ECR), Karol Karski (ECR), Jörg Meuthen (NI), Maria Grapini (S&D), Valdemar Tomaševski (ECR), Radan Kanev (PPE), Krzysztof Hetman (PPE), Zbigniew Kuźmiuk (ECR), Elżbieta Kruk (ECR), Joanna Kopcińska (ECR), Gianna Gancia (ID), Ondřej Knotek (Renew), Elżbieta Rafalska (ECR), Andżelika Anna Możdżanowska (ECR), Michèle Rivasi (Verts/ALE), Jarosław Duda (PPE), Anna Fotyga (ECR), Hermann Tertsch (ECR), Joachim Stanisław Brudziński (ECR), Andrus Ansip (Renew), Bogdan Rzońca (ECR), Beata Szydło (ECR), Tudor Ciuhodaru (S&D), Manolis Kefalogiannis (PPE), Nicola Procaccini (ECR), Beata Mazurek (ECR), Margarita de la Pisa Carrión (ECR), Adam Bielan (ECR)

Objet: Rebâtir les capacités européennes de production de principes actifs pharmaceutiques

À l'heure actuelle, les principes actifs pharmaceutiques utilisés dans les médicaments produits au sein de l'Union proviennent principalement de Chine et d'Inde (à environ 80 %). De même, quelque 40 % de l'ensemble des médicaments vendus en Europe proviennent des pays susmentionnés. Cette situation s'explique par le niveau élevé des coûts de production en Europe des principes actifs pharmaceutiques, du fait, entre autres, de l'obligation de respecter des normes environnementales strictes.

En parallèle, nous n'avons pas observé d'initiatives au niveau de l'Union propres à encourager les fabricants à investir dans la production de principes actifs pharmaceutiques au sein de l'Union. Certains pays ont d'ores et déjà reconnu la gravité du problème et ont mis en place des mécanismes locaux pour encourager les fabricants à investir dans la production pharmaceutique nationale. Toutefois, des initiatives au niveau de l'Union seront nécessaires pour que ces mesures soient couronnées de succès.

1. La Commission reconnaît-elle l'ampleur du problème de la pénurie de médicaments et des menaces qui en découlent pour la santé publique dans l'Union, du fait de la dépendance du secteur pharmaceutique européen à l'égard de fournisseurs de principes actifs pharmaceutiques de pays tiers?
2. Quelles initiatives la Commission a-t-elle prises à ce jour pour renforcer les capacités européennes de production de principes actifs pharmaceutiques? Ces initiatives ont-elles produit les résultats espérés, notamment la relocalisation en Europe de capacités de production de principes actifs pharmaceutiques?
3. La Commission entend-elle adopter une stratégie distincte en faveur du rétablissement des capacités de production de principes actifs pharmaceutiques dans l'Union, compte tenu de la nécessité de procéder à des modifications réglementaires et de soutenir financièrement les entreprises pharmaceutiques qui souhaitent produire des principes actifs pharmaceutiques en Europe?

Dépôt: 16.11.2022

Échéance: 17.2.2023